

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne de la Lande - Enquête Publique Complémentaire

De : Fanny Goineau <fanny.goineau@mayennecommunaute.fr>

Date : 18/05/2022 09:50

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour,

vous trouverez ci-joint la délibération du Conseil Municipal de la ville de Mayenne pour avis sur la demande d'autorisation du parc éolien 'Ferme de la Lande'.

Bien cordialement,

Fanny Goineau

Chargée de Mission Animation du Plan Climat Air Energie Territorial
et des Politiques Environnementales

02.43.30.21.21 - 06.32.54.58.49

Logo Ville-CCPM

— Pièces jointes : _____

CM12052022_11 - DAME – Ferme éolienne de la Lande - Enquête Publique Complémentaire.pdf 30 octets

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE		VILLE de M A Y E N N E
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE		EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Conseillers en exercice	33	
Conseillers présents ou représentés	33	L'an deux mille vingt-deux, le 6 mai, M. LE SCORNET, Maire, a convoqué les membres du Conseil Municipal pour le jeudi 12 mai, au 10, rue de Verdun – salle du Conseil Municipal ou en visioconférence à 20 h.
Contre	0	
Pour	33	
Abstention	0	
Quorum	17	

Séance du 12 mai 2022

Assistaient à la séance :

M. LE SCORNET, Maire, Mme FOURNIER, M. PAILLASSE, Mme LEFOULON, MM. TALOIS, REBOURS, MARIOTON, Mme SAULNIER Adjoints ; Mme COLLET, M. NICOUX, Mme LEBOURDAIS, MM. GUERULT, DELENTE, Mmes ES SAYEH, RONDEAU, THEVARD, M. AMOUSSOU TOSSOU (*visio*), Mme PAPAZIAN (*visio*), MM. BESSIN, MOTTAIS, Mmes JONES, M. TRIDON (*visio*), Mme ROUYERE, M. FAUCON, Mme ANGOT, MM. FRANCOU (*visio*), CHOUZY, Mme DEGUARA conseillers municipaux.

Excusés :

Mme DESBOIS donne pouvoir à M. PAILLASSE
 Mme LEROUX donne pouvoir à M. MARIOTON
 M. BAILLAU donne pouvoir à Mme FOURNIER
 M. BONNET donne pouvoir à Mme RONDEAU
 Mme OGER donne pouvoir à Mme LEFOULON

Mme LEFOULON a été désignée secrétaire de séance.

11 - DAME – Ferme éolienne de la Lande - Enquête Publique Complémentaire

Mme RONDEAU expose :

Dans le cadre de la régularisation de la procédure ayant conduit à la délivrance de l'arrêté n°2015103-0006 du 13 avril 2015 autorisant la société « Ferme Eolienne de la Lande » à exploiter une installation de 3 éoliennes ainsi qu'un poste de livraison implantés sur les communes de Commer et de Martigné-sur-Mayenne, et conformément à l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 17 novembre 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte du mercredi 4 mai 2022 à 9h au lundi 23 mai 2022 à 19h.

Conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique complémentaire, le conseil municipal de Mayenne est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Un parc éolien est classé au titre de la loi relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), et est soumis à autorisation avec un rayon d'affichage indiqué de 6 km.

Initialement, le projet comportait 6 éoliennes et la commune de Mayenne entrerait dans le rayon d'affichage de 6 km autour de l'installation. Le projet a été redimensionné à 3 éoliennes, et la commune n'est plus dans ce périmètre. L'avis de la commune permettra d'appuyer ou non la demande d'autorisation.

La société « SAS Ferme éolienne de la Lande », filiale d'ABO Wind Sarl, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire des communes de Commer et Martigné-sur-Mayenne.

Le projet de Ferme éolienne de La Lande concerne des parcelles en zone agricole, qui n'ont pas vocation à recevoir de l'habitat et aucune construction ou zone constructible n'est présente dans le périmètre de 500 m autour des éoliennes. Le projet est donc en accord avec les documents d'urbanisme.

Considérant que,

les diverses études préalables ont été favorables à l'implantation du projet,

lors du premier semestre 2009, les conseils municipaux des communes concernées se sont exprimées favorablement.

en avril 2011, le conseil communautaire du Pays de Mayenne a émis un vote de confiance,

la ferme éolienne de la Lande contribuera à atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables de Mayenne Communauté,

l'ensemble des recommandations de la MRAe ont été prises en considération et les éventuelles modifications induites ont été intégrées dans le dossier mis à l'enquête avec un encart « Actualisation 2022 »),

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et à main levée, émet un avis favorable au projet de Ferme éolienne de la Lande.

A Mayenne, le 17 mai 2022

Le Maire
Jean-Pierre LESGORNET

